

PROCÈS-VERBAL
Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire (l'« **Assemblée** ») d'Atenor SA (la « **Société** ») s'est tenue le vendredi **24 avril 2026**, au centre de conférence Dolce La Hulpe Brussels, chaussée de Bruxelles, 135 à 1310 La Hulpe.

I. Constitution du Bureau – Ouverture de l'Assemblée

La séance est ouverte à 9h40, sous la présidence de Monsieur Frank Donck, Président du Conseil d'Administration (le « **Président** »). Le Président désigne Madame Caroline Tubeuf en qualité de Secrétaire et propose à l'Assemblée de choisir comme Scrutateurs :

- Madame Stephanie Geeraerts
- Monsieur Jean Misson

Les autres membres présents du Conseil d'Administration complètent le Bureau (le « **Bureau** »). Conformément à l'article 26 des statuts, le Bureau de l'Assemblée est ainsi régulièrement constitué.

II. Vérifications faites par le Bureau

II.1. Convocation des titulaires de titres

Le Bureau constate que :

- la convocation ainsi que les informations et les documents légalement requis ont été publiées sur le site internet de la Société à partir du 24 mars 2026 ;
- une communication a été envoyée le 25 mars 2026 aux différents bureaux de presse afin d'assurer une diffusion efficace des informations auprès du public dans l'ensemble de l'Espace économique européen ;
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués par lettre datée du 24 mars 2026 ;
- les Administrateurs et le Commissaire ont été convoqués par lettre datée du 24 mars 2026.

II.2. Vérification des pouvoirs des participants à l'Assemblée

Le Bureau procède à la vérification des formalités de participation à l'Assemblée, notamment l'enregistrement comptable des actions, les formulaires de vote par procuration et de vote par correspondance, et constate que ces formalités ont été respectées.

II.3. Liste de présence – Vérification des présences

La liste de présence mentionne que 43 actionnaires assistent à l'Assemblée ou y sont valablement représentés. Sur les **61.029.780** actions sans mention de valeur nominale, l'Assemblée réunit 49.598.599 actions. Pour information, Atenor SA et ses filiales contrôlées détenaient à la date d'enregistrement, soit le 10 avril à vingt-quatre heures (heure belge), 313.427 actions dont les droits de vote sont suspendus. Conformément à l'article 7:217, §1^{er} juncto l'article 7:140 CSA, il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum et de la majorité ; il y a donc lieu de ne tenir compte que de 60.716.353 actions.

La présente Assemblée représente 81,68 % des actions dont le droit de vote est reconnu.

II.4. Tiers présents à l'Assemblée

Outre les membres du Bureau, M. Christophe Pelzer, représentant permanent de BDO Réviseurs d'Entreprises SRL, Commissaire de la Société, assiste à l'Assemblée, de même que certains employés et consultants de la Société chargés des aspects logistiques de la réunion.

III. Composition de l'Assemblée

Au vu des vérifications qui précèdent, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

IV. Ordre du jour

Ainsi qu'indiqué dans la convocation, l'Assemblée porte à son ordre du jour les points suivants :

1. **Présentation des comptes annuels et des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025**

Il s'agit d'une présentation, aucun vote n'est requis.

2. **Approbation des comptes annuels et approbation de l'affectation du résultat**

Proposition de décision :

- a) Approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025.
- b) Approbation de l'affectation du résultat.

Il est précisé que la rémunération des administrateurs ne relève pas de l'affectation du résultat de l'exercice et qu'elle a fait l'objet d'un traitement comptable approprié dans les comptes de la Société au 31 décembre 2025. L'Assemblée est invitée à en prendre acte.

3. **Décharge aux Administrateurs et au Commissaire**

Proposition de décision :

- a) Décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2025.
- b) Décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice 2025.

4. **Nominations / Renouvellements de mandats et élection domicile**

Les mandats d'Administrateur de Monsieur John Penning et de la SRL Trionna représentée par Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026.

Monsieur John Penning a informé le Conseil d'Administration qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée. L'Assemblée est invitée à prendre acte de cette information et à remercier Monsieur John Penning pour l'exercice de son mandat.

Proposition de décision :

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée est invitée à décider :

- a) de renouveler le mandat d'Administrateur de la SRL Trionna, représentée par Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu, en qualité d'Administrateur non-exécutif indépendant, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;

- b) de nommer Monsieur Lionel de Hemptinne en qualité d'Administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;
- c) de fixer l'élection de domicile des Administrateurs et du Commissaire au siège social de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, sans préjudice du droit de chacun d'eux de procéder à une élection de domicile distincte conformément aux dispositions légales applicables.

5. Rapport de rémunération pour l'exercice 2025

Proposition de décision (vote consultatif - article 7:149 CSA) :

L'Assemblée est invitée à se prononcer favorablement, par vote consultatif, sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, constituant une partie spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel.

6. Pouvoirs

Proposition de décision :

Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation et de substitution, pour l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et pour l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes.

V. Questions

Le Président indique qu'aucune question écrite n'a été communiquée aux Administrateurs ni au Commissaire dans le délai prescrit.

Il invite ensuite les actionnaires présents à formuler les questions que les points inscrits à l'ordre du jour pourraient susciter. Des questions orales sont posées ; le Président y apporte les éclaircissements nécessaires et l'Assemblée en prend acte.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président clôt la session de questions.

VI. Modalités du scrutin

Le Président rappelle les règles de majorité applicables et indique que, conformément aux statuts de la Société ainsi qu'au Code des sociétés et des associations, les décisions soumises à l'Assemblée doivent être adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf dans les cas où une majorité différente est requise par la loi ou les statuts.

Il précise que seuls les votes « pour » et « contre » sont pris en considération pour le calcul de cette majorité, les abstentions n'étant pas assimilées à des voix valablement exprimées. Il expose que, sauf décision contraire de l'Assemblée ou du Président, les votes sont recueillis à main levée.

Il rappelle également que les votes par procuration sont exprimés en séance par les mandataires, conformément aux instructions reçues ; les votes exprimés par correspondance sont déjà comptabilisés et ajoutés aux votes exprimés en séance.

Le Bureau assure la supervision de l'ensemble du processus de vote, incluant la collecte, la vérification et le décompte des voix.

VII. Constatation de la validité de l'Assemblée

Au vu des vérifications opérées par le Bureau (publication régulière de la convocation, envoi des lettres aux actionnaires nominatifs, respect des formalités de participation, établissement de la liste de

présence et vérification des droits de vote), le Président invite l'Assemblée à reconnaître qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

VIII. Délibérations

Point 1 : Présentation des comptes annuels et des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2025

Les actionnaires ont reçu (ou ont eu l'occasion de consulter sur le site internet de la Société) la brochure renfermant le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport du Commissaire, ainsi que le bilan et le compte de résultats de l'exercice 2025.

Le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir le dispenser de la lecture de ces documents.

Point 2 : Approbation des comptes annuels et approbation de l'affectation du résultat

- a) À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.890.571 voix pour, 0 contre et 708.028 abstentions, l'Assemblée approuve les comptes annuels de la Société clôturés au 31 décembre 2025.
- b) À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.888.615 voix pour, 26.701 contre et 683.283 abstentions, l'Assemblée approuve l'affectation du résultat telle que reprise ci-dessous :

Perte de l'exercice	€ -159 387 301,27
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	€ 136 003 671,98
Perte à affecter	€ -23 383 629,29
Affectation à la réserve légale	€ -
Affectation à la réserve pour actions propres	€ -
Rémunération du capital	€ -
Perte à reporter	€ -23 383 629,29

L'Assemblée prend acte que la rémunération des administrateurs ne relève pas de l'affectation du résultat de l'exercice et qu'elle a fait l'objet d'un traitement comptable approprié dans les comptes de la Société au 31 décembre 2025.

Point 3 : Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

- a) À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.871.040 voix pour, 32.594 contre et 694.965 abstentions, l'Assemblée donne décharge à Mmes et MM. les Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat au cours de l'exercice 2025.
- b) À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.888.713 voix pour, 0 contre et 709.886 abstentions, l'Assemblée donne décharge au Commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat au cours de l'exercice 2025.

Point 4 : Nominations / Renouvellements de mandats et élection de domicile

Les mandats d'Administrateur de Monsieur John Penning et de la SRL Trionna représentée par Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2026.

Monsieur John Penning a informé le Conseil d'Administration qu'il ne sollicitait pas le renouvellement de son mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée. L'Assemblée prend acte de cette information et remercie Monsieur John Penning pour l'exercice de son mandat.

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée,

- a) à la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.759.350 voix pour, 144.284 contre et 694.965 abstentions, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la SRL Trionna, représentée par Madame Laure le Hardÿ de Beaulieu, en qualité d'Administrateur non-exécutif indépendant, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;

Sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée,

- b) à la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.877.031 voix pour, 26.603 contre et 694.965 abstentions, décide de nommer Monsieur Lionel de Hemptinne en qualité d'Administrateur non-exécutif, pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028. Ce mandat pourra être rémunéré conformément à la politique de rémunération de la Société ;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée,

- c) à la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.915.316 voix pour, 0 contre et 683.283 abstentions, décide de fixer l'élection de domicile des Administrateurs et du Commissaire au siège social de la Société pour toutes les questions relatives à l'exercice de leur mandat, conformément à l'article 2:54 du Code des sociétés et des associations, sans préjudice du droit de chacun d'eux de procéder à une élection de domicile distincte conformément aux dispositions légales applicables.

Point 5 : Rapport de rémunération pour l'exercice 2025

À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.328.566 voix pour, 575.068 contre et 694.965 abstentions, l'Assemblée se prononce favorablement, par vote consultatif, sur le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, constituant une partie spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise incluse dans le rapport annuel.

Point 6 : Pouvoirs

À la majorité des voix valablement exprimées, soit 48.917.174 voix pour, 0 contre et 681.425 abstentions, l'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation et de substitution, pour l'exécution des décisions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire et pour l'accomplissement de toutes les formalités y afférentes.

IX. Clôture – Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, le Président dispense le Secrétaire de la lecture du présent procès-verbal.

Après avoir invité les membres du Bureau, ainsi que les actionnaires qui le demandent, à signer, le Président lève la séance à 10h35.

Fait à La Hulpe, le 24 avril 2026.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

Les membres du Conseil d'Administration présents